

## DECISION CA073-2016

**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers**  
**Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation**  
**Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7**  
**Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers**  
**Vu la délibération CA021-2016 du 1er mars 2016**

**Objet de la décision** Demande de tarifs de l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture

**Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :**

1. d'approuver la demande de tarifs de l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture

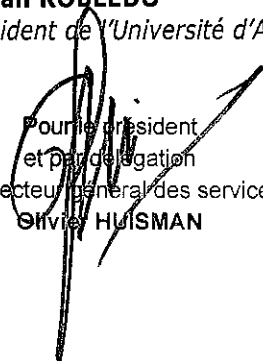
Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

**A Angers, le 7 juillet 2016**

**Christian ROBLEDO**

*Le Président de l'Université d'Angers*

Pour le président  
et par délégation  
Le Directeur général des services  
Olivier HUISMAN



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **15 juillet 2016**

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction		Observations
	Montant	Centre financier	
	<b>UFR ESTHUA Tourisme et Culture</b>		
	nom de la structure		
Tarif stand Forum des Métiers	200,00 €	931	vote conseil d'UFR du 4 février 2016
Tarif gala des Alumni	25,00 €	931	vote conseil d'UFR du 24 mars 2016
Tarif ateliers œnologiques étudiant	158,00 €	93110 EOTP 931OENL2	vote conseil d'UFR du 7 juin 2016
Tarif ateliers œnologiques autres publics	192,00 €	93110 EOTP 931OENL2	vote conseil d'UFR du 7 juin 2016
Tarif semaine Summer School	1 100 €	931 EOTP 931astre	vote conseil d'UFR du 7 juin 2016

Angers, le 4 juin 2016

Le Directeur

Philippe Violier